



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE STAINS

Liste des Délibérations examinées par le
Conseil municipal

Séance d'installation du 28 mars 2026

- Délibération n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance - *Désignation de Monsieur Mamari DIARRA*
- Délibération n° 1.2 - Élection du Maire - *Élection de Monsieur Azzédine TAÏBI*
- Délibération n° 1.3 - Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire - *Fixation à 12 postes*
- Délibération n° 1.4 - Élection des adjoints au Maire - *Election de 12 adjoints*
- Délibération n° 1.5 - Lecture de la Charte de l'élu local - *Lecture actée*
- Délibération n° 1.6 - Modification du périmètre des quartiers institués sur le territoire de la commune de Stains et création d'un nouveau quartier et d'un nouveau conseil de quartier - *Approuvée*
- Délibération n° 1.7 - Création de postes d'adjoints de quartier - *Création de 4 postes*
- Délibération n° 1.8 - Élection des adjoints de quartier - *Election de 4 adjoints de quartier*
- Délibération n° 1.9 - Délégations de pouvoirs du Conseil municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales - *Approuvée*
- Délibération n° 1.10 - Désignation des conseillers de territoire pour siéger au sein du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Plaine commune - *Désignation de 6 conseillers de territoire*
- Délibération n° 1.11 - Désignation des délégués du Conseil municipal pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Stains / Saint-Denis - *Désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants*
- Délibération n° 1.12a) - Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Stains - *Fixation à 12 membres (6 membres élus et 6 membres nommés)*

- Délibération n° 1.12b) - Désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Stains - *Désignation de 6 membres*
- Délibération n° 1-13 - Adoption du règlement budgétaire et financier de la ville de Stains - *Approuvé*

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.